

La magie de Lacan

Une récréation mathématique

Thierry Simonelli

(Paru dans *Éthique et Épistémologie. Autour du livre Impostures Intellectuelles de Sokal et Bricmont*, Paris, 2001, L'Harmattan, collection «Épistémologie et Philosophie des Sciences».)

La logique du signifiant constitue l'élément majeur que Lacan apporte à sa lecture de la psychanalyse freudienne. Sa révision structuraliste de la psychanalyse se conçoit comme une tentative de donner un fondement théorique à la psychanalyse freudienne, de manière à la détacher de ses « tares » empiristes. Ainsi, Lacan se veut de concevoir le véritable sujet, en le pensant à partir de son rapport au langage.

La découverte de l'inconscient montrerait, contre la philosophie et son sujet spéculaire, que le véritable sujet est constitué, dans sa structure, dans ses pensées ainsi que dans ses actes, par un *Autre* qui pense et qui agit à sa place. Lacan soutient que le sujet de la conscience est soumis à une aliénation nécessaire et irréversible par un inconscient « structuré comme un langage » qui, en réalité, s'avère être un « inconscient structuré par un langage » (*Séminaire XX*, pp.46,47).

En pensant l'existence d'un sujet inconscient, Lacan se situe néanmoins dans une tradition philosophique qui, de Kant à Heidegger et à Habermas, n'a jamais ignorée le « ressort secret » (Kant ; *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, KW IV, p.407) ou la « représentation obscure » qui agite l'homme derrière sa conscience. L'originalité de la démarche lacanienne consiste moins dans l'affirmation du *fait* de la médiation et de l'aliénation du sujet de la conscience de soi, que dans la détermination de la *forme* de cette médiation ou aliénation. Partant d'une interprétation audacieuse de la linguistique saussurienne, Lacan essaie en effet de démontrer que le sujet de la psychanalyse et, par voie de conséquence, le sujet en général, est radicalement soumis (sujet) à une pensée déterminée par une structure signifiante.

La topologie du signifiant relève d'une formalisation, au sens mathématique du terme, du sujet et de sa structure (*Séminaire IX*, séance du 20.12.1961). Cette topologie, en tant que fondement logique formel de la causalité universelle du signifiant, n'est pas seulement caractéristique du « dernier » Lacan. Elle s'annonce, dès le début des années cinquante, avec l'idée du circuit symbolique, de la primauté de la syntaxe (*S II*, p.351), et de l'« algorithme » de la métaphore et de la métonymie (*E*, pp. 499,515). L'idée du « mathème », comme formalisation complète de la logique du signifiant et, par conséquent, du sujet, de l'objet et du monde en général, n'est pas simplement un accessoire « stratégique » de la pensée de Lacan. Le modèle mathématique et le projet d'une formalisation de la psychanalyse, et de la pensée du sujet en général, répond à la conception même du signifiant. En essayant d'arracher le signifiant à toute médiation possible, Lacan tente de fonder l'autonomie du symbolique sur la conception d'une combinatoire pure.

La logique du signifiant peut ainsi devenir « un système radicalement clos sur lui-même » qui repose sur une combinatoire élémentaire, « toujours la même » (*Séminaire VIII*, p.100). Il s'agirait là du vrai fondement théorique de la psychanalyse et, par là même, du véritable sujet et de son rapport au monde en général. L'inconscient, l'aliénation du sujet, le monde structuré par le fantasme, le désir métonymique, et l'acte psychanalytique reposent donc sur la causalité originelle et autonome du signifiant.

On pourrait penser que le modèle cybernétique du « réseau » des signifiants constitue un des exemples favoris de Lacan quand il est question de démontrer l'autonomie du signifiant et sa subversion du sujet. Sa position « stratégique » à l'« entrée » des *Ecrits*, semble accentuer l'importance particulière que Lacan lui accorderait.

Ce « réseau » vise à démontrer que toute séquence de signifiants, aussi arbitraire soit-elle, repose sur une *loi*. Cette loi inaliénable déterminerait dès lors l'ordre et le mouvement autonome des signifiants, c'est-à-dire de la « pensée inconsciente ». Selon Lacan, il est possible de traduire la « pure différence » des signifiants, fondement essentiel de tout langage, par une formulation du type de l'opposition binaire entre 0 et 1.

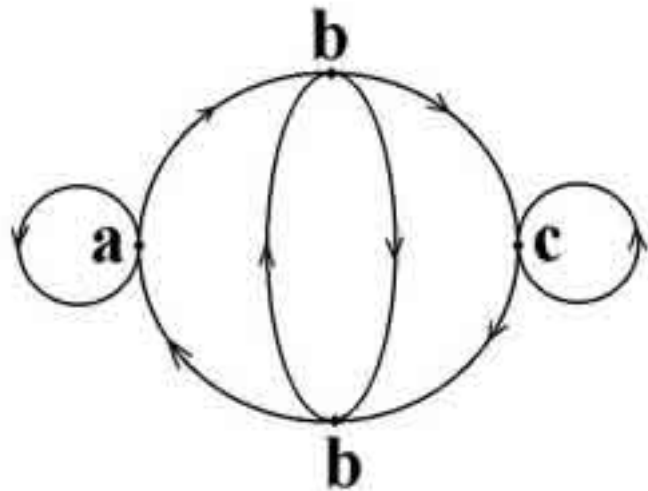
Lacan nous propose en effet une telle formulation du langage "naturel" à titre de démonstration de la Loi symbolique. Une chaîne signifiante radicalement épurée, constituée de simples 0 et de 1 permettrait, d'après l'hypothèse de Lacan, de rendre compte de la nature universelle du symbolique. Afin de suivre la « démonstration » de Lacan, nous devons d'abord assembler les signes (0,1) en groupes de trois : (000, 001, 010, 100, etc.). Les huit groupes qui résultent de ce premier assemblage doivent par la suite être répartis en trois classes. Si le premier regroupement relève d'une simple combinatoire des éléments, le deuxième requiert des règles supplémentaires. Deux classes obéissent à une loi qui relève de l'ordre de la permutation des signes. La première, (a), obéit à une loi de « symétrie de la constance » : (000, 111). La deuxième, (c), obéit à une loi d'« alternance » : (101, 010). Nous l'appellerons : groupe (c).

Sur les huit groupes, quatre ont donc été répartis en (a) et en (c). Il ne reste plus alors qu'à classer les quatre groupes restants (001, 100, 011, 110). De manière assez étonnante, Lacan regroupe ceux-ci dans une seule classe (c). Cela s'explique du fait que, selon Lacan, ces groupes obéissent à la loi de la « dissymétrie révélée par l'impair ». Cette dernière classe représente le caractère singulier ou impair (« odd ») du signifiant. Notons au passage que cette loi concerne moins l'ordre de la permutation des signes, que de leur *nombre* et le caractère pair ou impair de ce nombre.

Le pari de Lacan se formule de la manière suivante : quand nous énonçons une séquence arbitraire de signes 0 et 1 nous devons nous rendre à l'évidence que l'« arbitraire » révèle d'une loi symbolique rigoureuse, et cette loi n'est autre que celle des symboles eux-mêmes. L'enjeu de ce pari est majeur : il s'agit de démontrer le caractère rigoureusement déterminé de l'association libre, du lapsus, du rêve et des manifestations de l'inconscient en général, grâce à la logique du signifiant. Ainsi, l'on pourrait voir que le signifiant « vole de ses propres ailes », et que ce vol est réglé par une loi symbolique radicalement autonome. Il s'agit pour Lacan de démontrer l'autonomie du signifiant par rapport aux motivations « psychologiques » et aux déterminations sociales du sujet (*E*, pp. 20, 30, 49, 53).

Voyons désormais cette loi cachée derrière ce qui paraissait si arbitraire. Lacan dessine sa loi de la manière suivante :

Le graphique montre que dans une série de signes, une succession d'occurrences de (b), qui suit une occurrence de (a) est nécessairement suivie par un (a) après un nombre *pair* d'occurrences de (b), et par un (c), après un nombre *impair* d'occurrences de (b). Lacan en déduit bien sûr que « la série *se souviendra* du nombre pair ou impair de chacun de ces 2 » (soit : (b) dans notre cas ; *E*, p.48).



Cette loi peut bien évidemment être « illustrée » par « une série de hasard » : 1 1 1 0 1 1 0 0 1 0 , « etc. » (cf. *E*, p.47, note 1). La série est grammaticalement correcte, et nous pouvons la traduire de la manière suivante : a > b > c > b > b > b > b > c. Nous constatons que les (b) en nombre impair sont suivis par des (c).

Le hasard a bien fait les choses et nous pouvons maintenant conclure avec Lacan que la séquence signifiante *se* souvient du nombre des occurrences de (b), ainsi que du caractère impair de ce nombre. La chaîne signifiante n'a donc pas seulement une mémoire, mais elle sait encore compter et reconnaître le rang pair ou impair des occurrences des signes et, ce qui de plus est, elle impose la loi de sa mémoire au hasard. Ainsi, quoi que nous fassions, les *signifiants se* souviendront toujours de ce qu'ils ont dit ou pensé auparavant : « La série *se souviendra* du rang pair ou impair de chacun de ces (b) ».

L'astuce de la « démonstration » lacanienne consiste dans le fait qu'elle ne dénie pas simplement tout hasard, ce qui ne serait certainement pas passé inaperçu (les Casinos et lotteries de ce monde auraient fait faillite depuis bien longtemps). La chaîne signifiante « arbitraire » obéit à une loi implacable seulement lorsque nous la lisons suivant la règle des trois du symbolique. Ce n'est qu'à la lumière de la théorie lacanienne du symbolique que la chaîne des signifiants parle toute seule. Ce sont les lunettes lacaniennes qui nous permettent de voir que les signifiants imposent leur propre grammaire, leur propre loi ; la même Loi que suivent les hommes et les mots. Ce n'est qu'à ce moment que l'être parlant s'avère plus parlé qu'il ne parle, car la mémoire de cette langue de signifiants constitue son « inconscient structuré par un langage ».

L'inconscient est donc une conséquence de l'existence des signifiants, et il se déduit a priori de la nature langagière de l'homme. Dès que l'*homme* se met à parler, la logique autonome parle à sa place. Et, allant plus loin, cela reste vrai aussi pour toute tentative de « métalangage ». Celui qui tente de parler *sur* le langage parle encore, qui en douterait ?, *dans* le langage. En même temps, ne devrait-on pas dès lors se poser la question de savoir comment le théoricien du langage, lui, semble tout de même réussir à concevoir ces mécanismes qui conditionnent toute réflexion ?

D'après Lacan, il faudra bien penser que le schéma du réseau ne relève pas d'un métalangage, mais d'une formalisation, d'une écriture, qui présente l'avantage de montrer, sans perte et sans traduction, quelle est la nature réelle de la structure signifiante, telle qu'elle se présente « en-soi » (cf. S XIV, 11.01.1967). C'est pour cette raison qu'ici l'ostentation équivaut à la démonstration.

Jusqu'à présent, nous avons donc suivi la « démonstration mathématique » de l'autonomie du signifiant. Si elle est juste, nous devrions certainement pouvoir confirmer les règles de la grammaire symbolique par nos propres chaînes symboliques. Et, il est finalement peu important de savoir si ces chaînes sont arbitraires ou non, car la Loi inconsciente implacable devrait s'imposer aussi bien à notre hasard qu'à nos intentions. Jouons suivant les règles de Lacan, et laissons notre inconscient décider de la séquence des signes.

Énonçons, tout à fait au hasard, la chaîne suivante : 1 1 1 1 0 0 1 0. Nous pouvons traduire : $a > a > b > b > b > c$. Tout semble parfaitement en ordre dans le royaume du signifiant : la classe (c) fait suite à un nombre impair d'occurrences de la classe (b). Essayons encore une fois et énonçons toujours au « hasard » : 0 1 0 1 1 0 0 0. Malheureusement, si nous regroupons désormais nos signes et si nous les traduisons suivant la grammaire des signifiants parlants, nous trouvons : $c > c > b > b > b > a$. Nous avons trois (b), suivis d'un (a). De deux choses l'une : soit *notre* inconscient ne sait pas calculer, soit il a simplement mauvaise mémoire. Quoi qu'il en soit, la Loi du symbolique semble inopérante et les signifiants se taisent.

Donnons une autre chance à la loi : 1 0 0 1 1 0 0 0. Nous avons cinq (b), suivis d'un (a). Recommençons encore une fois au « hasard » : 0 1 1 0 0 1 1 1. Le résultat reste le même ; notre séquence montre cinq (b), suivis par un (a). La Loi est transgressée dans les trois exemples.

On l'aura compris : le jeu que nous jouons, à l'instar de Lacan, ne relève pas vraiment du hasard. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il relève de l'autonomie des *signifiants*, comme nous avons pu le constater. À vrai dire, il faudra avouer que tout comme Lacan, nous n'avons jamais laissé échapper nos séquences à notre manipulation. La démonstration en est facile : car même sans incarner l'Autre, nous pouvons tout aussi bien faire taire nos signifiants que les refaire parler. Choisissons au « hasard » : 1 1 0 0 0 1 1 1. Les signifiants parlent à nouveau : b,b,a,b,b,a ! Maintenant, faisons les taire à tout jamais : 0 1 1 1 0 1 1 1 (b,a,b,c,b,a). Les signifiants restent muets : un nombre pair de (b) est suivi par un (c), et un nombre impair est suivi par un (a). Regardons encore les séquences suivantes : 01010111 (c,c,c,c,b,a), ou encore : 01111000 (b,a,a,b,b,a), ou encore : 0101100 (c,c,b,b,b,a), etc.

Devrions-nous maintenant conclure avec Lacan que les signifiants se sont tus pour de bon et que leur mémoire a été effacée par nous ? Les signifiants ne répètent plus leur passé et, en bons lacaniens, nous sommes en droit de penser que nous venons de fournir l'illustration mathématique d'une cure analytico-linguistique réussie. Reste la question de savoir qui va parler, maintenant que les signifiants se sont tus ? Malheureusement, ce problème ne peut plus être formulé dans les termes de la théorie lacanienne. Nous aurons l'occasion de revenir plus amplement sur ce problème par la suite. Voyons maintenant les vraies véritables lois cachées de la « démonstration lacanienne ».

La seule loi qui détermine véritablement le jeu de la loi serait est celle qui, selon une formule de Lacan, fait que les seuls lapins que l'on puisse tirer du chapeau sont ceux qu'on y a mis auparavant. C'est du moins la seule loi qui, dans notre jeu, permet vraiment d'abolir le hasard. La magie des signifiants parlants n'est qu'un numéro d'illusionnisme bien connu : la ventriloquie. Nous allons donc franchir la limite interdite du métalangage et voir que la théorie de l'autonomie des signifiants relève moins du symbolique que d'un jeu de miroirs, et que Lacan, tel le grand Autre en personne, manipule ses miroirs en fonction de ses propres intentions.

Regroupons les « tours » de Lacan en trois classes. La première classe comprend les manipulations de la construction du réseau (1.), la deuxième contient les manipulations du comptage singulier des groupes de la séquence (2.), et la troisième intègre les audaces de l'interprétation lacanienne du « réseau » (3.).

(1.) Avec nos deux signes et trois places nous formons huit groupes différents. Regardons de plus près ces huit possibilités. Le regroupement à trois ne relève pas d'une logique des signes, mais d'une règle de jeu que nous fixons au départ. C'est ici que la théorie lacanienne entame la castration du hasard. La règle du jeu qu'impose cette théorie ne tombe évidemment pas du ciel : elle requiert un certain nombre d'arrangements et de choix préliminaires. Il faut d'abord limiter les signes au nombre de deux, à l'instar de la pure différence signifiante, et ensuite ne retenir que les groupes à trois places immobiles, à l'image de la structure symbolique inaltérable. Ensuite, il faut articuler nos signes en chaînes signifiantes, tout en respectant l'ordre immobile des places, ainsi que nous l'apprend l'idée de la pure combinatoire signifiante. Ces signes doivent pouvoir changer de place, mais en même temps, aucune place ne doit rester vide. Cette décision pourrait sembler contraire à la théorie du « trou central », mais elle est nécessaire pour corroborer la notion d'impair qui, après tout, est bien plus importante pour la « démonstration mathématique ».

Intéressons nous maintenant à la formation des trois classes. Afin de faciliter la compréhension, strictement déconseillée par Lacan, nous allons attribuer des numéros à chacune des classes, avant de les regrouper :

000 = 0 100 = 4 se traduit en : a = (0,7),

001 = 1 101 = 5 c = (2,5),

010 = 2 110 = 6 b = (1,3,4,6)

011 = 3 111 = 7

L'intention de Lacan consiste à montrer que ces trois classes ne sont pas dues au hasard, mais qu'elles obéissent à des lois précises. De par cette construction, Lacan sous-entend par ailleurs que ces lois interviennent réellement dans la construction du réseau et que par conséquent, elles seront réellement déterminantes pour la mémoire de la chaîne symbolique.

Nous allons procéder en deux étapes : nous analyserons d'abord le regroupement de la classe (b), puis nous dessinerons le vrai véritable « réseau » des mouvements de notre jeu.

Au départ, il peut sembler évident que la classe (b) mérite deux places sur le schéma du réseau de Lacan : elle représente quatre groupes distincts, tandis que les classes (a) et (c) représentent seulement deux groupes distincts chacune. D'un certain point de vue, et dans une certaine mesure, cette démarche est légitime. Les groupes de (b) se divisent en effet en deux, si nous observons leurs lois au niveau du réseau. Malheureusement, Lacan n'a pas jugé utile de nous en avertir. Les groupes b^1 (001), et b^6 (110) de la classe (b) ont des propriétés grammaticales tout à fait différentes des groupes b^3 (011) et b^4 (100) de la même classe. Un exemple : a^7 (111) peut très bien suivre un nombre impair de b^3 (011), et c^5 (101) un nombre pair de b^6 (110), ainsi que nous l'avons montré à l'aide de nos choix « arbitraires ». Pour autant que nous voulions montrer les véritables déterminations de notre « réseau » symbolique, nous devrions répartir les quatre groupes de la classe (b) en deux classes distinctes.

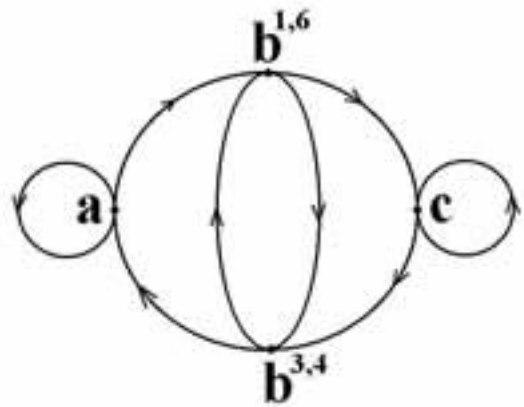
Si les lois de regroupement énoncées par Lacan devaient avoir un effet réel sur les résultats de la séquence signifiante, nous devrions donc distinguer le groupe (b^1, b^6) du groupe (b^3, b^4). Cela se conçoit aisément : un (b^1) ou un (b^6) ne peuvent jamais être suivis d'un (a) suite à un nombre impair d'occurrences. Par exemple : (001) ne peut jamais être suivi par a^0 (000), ou a^7 (111). Dans ce cas, il n'existe que deux possibilités : ou bien c^2 (010), ou bien b^3 (011). Cela montre que la « loi de l'impair » qu'invoque Lacan n'a aucune incidence réelle et aucune causalité sur le plan des séquences signifiantes. Ce problème s'avère assez décevant pour la « démonstration » de Lacan, car la classe (b) censée représenter la loi du symbolique, est justement celle qui contribue le moins à la mémoire symbolique de la « chaîne signifiante ».

Ainsi, nous partons d'un jeu de miroirs où une loi en cache une autre. Curieusement, ce jeu de miroirs repose lui-même sur un jeu de dénominations. De manière intéressante, c'est au niveau même du symbolique, c'est au niveau même de la Loi de l'Autre, que Lacan brouille les cartes. En regroupant quatre groupes à deux propriétés bien différentes sous un seul nom (b), il crée l'illusion d'une unité, ou du moins d'une homogénéité légitime. Il serait faux d'affirmer qu'*aucune* séquence de 0 et de 1 ne peut jamais contredire la règle qui exige qu'*aucun* (a) ne puisse jamais suivre *aucun* (b) en nombre impair, et qu'*aucun* (c) ne puisse suivre *aucun* (b) en nombre pair. En vérité, il s'agit d'une extrapolation illicite d'une Loi à partir d'un cas particulier. Et ce dernier est soigneusement sélectionné pour ses vertus corroborantes.

En d'autres termes, Lacan *lui-même* a effectué une synthèse de deux lois bien différentes : celle de la séquence, dans le cadre des choix préliminaires et celle de la logique présumée des signifiants. Cette synthèse consiste à regrouper de manière astucieuse huit groupes distincts de permutations sans répétition en trois groupes, dont la cohérence est imaginaire. L'énonciation de ces trois groupes laisse entrevoir une loi unique pour chaque groupe : la symétrie, l'alternance et la mystérieuse « dissymétrie révélée par l'impair » (E, p.47).

Si nous voulions concevoir un rapport réel entre les lois de regroupement et la grammaire de la séquence, nous devrions donc reformuler le réseau de Lacan de la manière suivante :

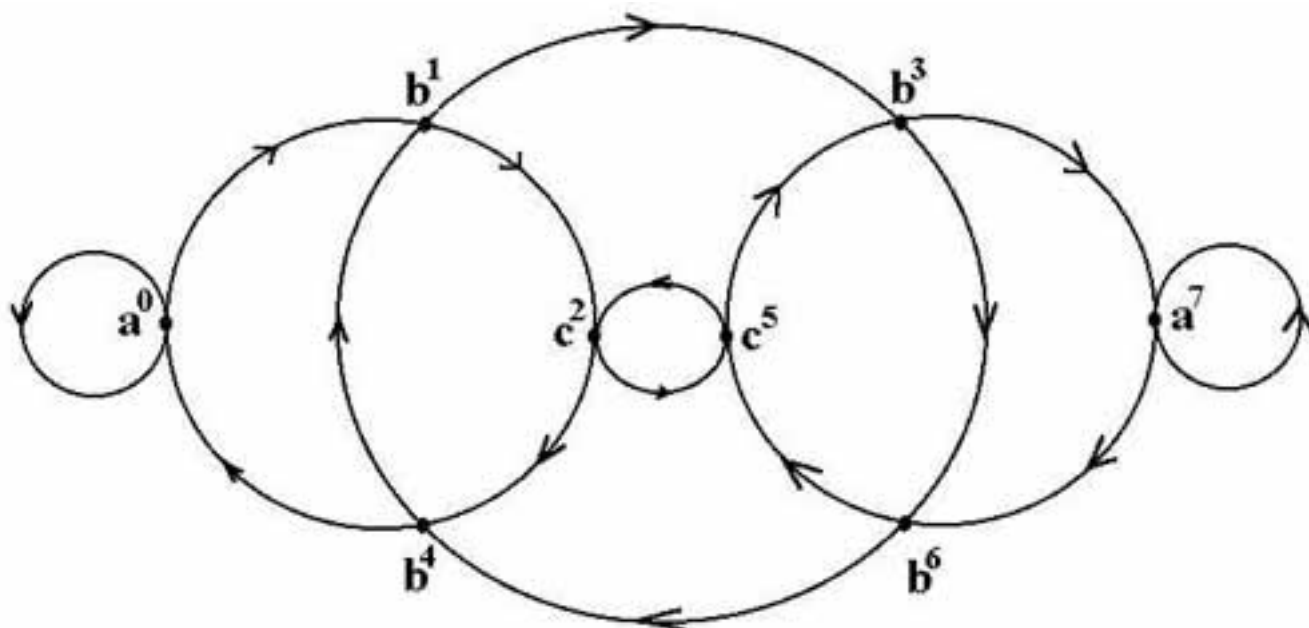
Grâce à ce graphe, il nous est maintenant possible de voir ce qui était évident depuis le début : le point de départ de la séquence décide de la Loi. Si nous partons de $(b^{1,6})$, la loi de Lacan se vérifie pour les (c) et les (a) suivants. Mais si nous décidons de partir de $(b^{3,4})$, la loi de Lacan disparaît, ou plutôt, elle s'inverse : un nombre impair de (b) sera suivi de (a), et nombre pair de (b) sera suivi d'un (c). Si nous partons de (a) la loi de Lacan sera toujours corroborée, car nous sommes contraints de passer par $(b^{1,6})$ en premier. Si nous partons de (c), la loi de Lacan s'inversera toujours, car nous sommes contraints de passer d'abord par $(b^{3,4})$.



Il en est manifeste que l'ordre des deux (b) distincts détermine d'emblée la suite de la « chaîne symbolique ». La banalité de cette observation ne justifie toutefois pas l'oubli de son explicitation. La distinction des deux (b) n'est pas arbitraire, elle correspond à leurs deux propriétés grammaticales réelles dans la chaîne. Si, à l'instar de Lacan, nous regroupons deux propriétés bien distinctes sous un même nom, de manière à les attribuer à une même loi qui par ailleurs n'a aucune influence sur le processus réel de la formation des séquences, nous introduisons une confusion qui n'a rien d'autonome ou d'immanent.

En termes de calcul des probabilités, nous avons une chance sur deux de gagner : deux départs confirment la loi de Lacan, deux l'infirmen en l'inversant. L'introduction des symboles n'a donc absolument rien changé, ni dans le réel, ni dans le symbolique. Ce n'est qu'au moment où nous fixons le premier groupe par avance, que nous arrivons à prédire la suite.

Dessignons maintenant le réseau réel de notre jeu :



Grâce à ce graphe, la magie du signifiant devient accessible à tout apprenti magicien : c'est le structuralisme expliqué aux enfants.

Si nous observons ce réseau complet dont les réseaux de Lacan ne représentent toujours que des cas particuliers, partiels et partiels, nous constatons que chacune des huit lettres peut être suivie par *deux* lettres distinctes. Ce réseau correspond donc bien au jeu de pile ou face. Ses voies ne sont que l'image de la détermination préliminaire des groupes et sa loi est une pure tautologie. Sur ce réseau, le signifiant ne se souvient pas de ses propres voies, mais il se souvient de la règle de jeu qui lui avons imposée. C'est dire, si l'on voulait dramatiser un peu, que le signifiant est plus parlé qu'il ne parle.

Mais si ce réseau n'abolit pas le hasard, il est tout de même d'un usage particulièrement utile dès qu'il s'agit d'inventer des tours de magie. Par ailleurs, il nous permet aussi de regarder de près les doigts du magicien. Si nous traçons une ligne verticale qui coupe notre réseau au milieu, et si nous rabattons les deux moitiés l'une sur l'autre, nous trouvons un schéma similaire à celui de Lacan. Il suffit alors d'effacer les différences réelles entre les groupes pour déduire la règle du regroupement des (a), (c) et (b).

Nous pouvons donc retenir trois escamotages :

D'abord, notre jeu n'est pas arbitraire. Le hasard ne fait bien les choses qu'en apparence. Ensuite, la règle de regroupement de (b) n'a aucun rapport avec la séquence réelle. Et, finalement, le réseau lui-même est truqué. Sa structure astucieuse permet de faire apparaître une loi qui n'existe pas *avant* les synthèses préliminaires, avant la soumission du hasard à la tautologie.

(2.) Observons maintenant la lecture de la séquence. Au départ Lacan affirme qu'il s'agit de groupes de trois signes. Cependant, quand nous comptons une séquence de six signes (000111 par exemple), nous ne sommes pas supposés y compter deux groupes à trois signes (000, 111), comme nous pourrions être tentés de le faire 'naturellement'. Quand nous comptons des objets ou des signes, il ne semble pas évident d'emblée qu'il nous faudra compter plusieurs de ces objets ou signes plusieurs fois de suite. C'est pourtant ce que nous sommes supposés faire, quand nous comptons à l'école de Lacan. Chaque

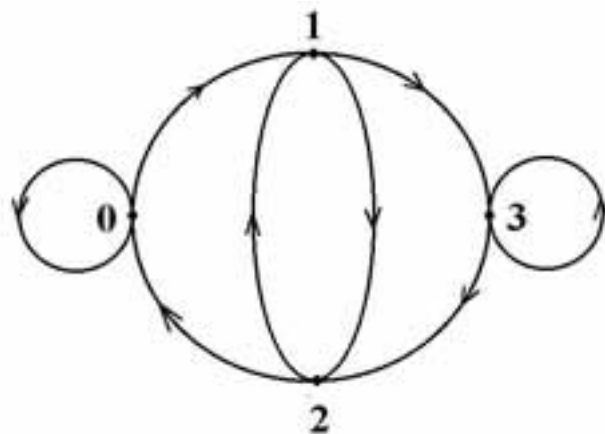
nouveau groupe reprend le dernier et l'avant-dernier signe du groupe précédent et y ajoute un seul signe nouveau. Cette étrange procédure repose, à n'en pas douter, sur une autre théorie : celle du point de capiton. Cette théorie montre que ce n'est qu'avec le dernier terme qu'une séquence prend son sens.

Il est bien connu que Lacan attribue le nombre 2 à l'imaginaire. Le symbolique entre seulement en jeu quand il y a un troisième élément (soit, comme disent les lacaniens : "deux plus un"). Il serait donc intéressant de montrer que le symbolique ne réserve sa causalité singulière qu'à des groupes de trois. Et il pourrait s'avérer d'autant plus décevant de remarquer qu'en fait, Lacan compte ses groupes à trois signes comme groupes à deux signes. En réalité, il est possible de montrer que la Loi présumée du « trois » symbolique ne se distingue pas tellement de la loi imaginaire du « deux ».

Si nous dessinons le réseau des groupes *imaginaires*, nous retrouvons le réseau symbolique de Lacan :

00 = 0 10 = 2

01 = 1 11 = 3



Soyons sérieux : nous ne pouvons pas seulement jouer ce tour avec des groupes à deux, mais aussi avec des groupes à quatre, à cinq, et ainsi de suite (soit "2 + n"). Ici ce n'est pas le nombre du *groupe* qui fait la loi, mais sa *lecture*. C'est *notre* interprétation du groupe qui prévaut sur sa propre structure symbolique, réelle ou imaginaire.

L'autonomie du symbolique est donc imaginaire dans au moins trois sens. Elle est illusoire, parce qu'elle repose sur la duplicité de l'imaginaire. Elle est spéculaire parce qu'elle est construite à partir d'une projection imaginaire du réseau complet. Et elle est imaginaire parce que le trois du symbolique, est en vérité un deux de l'imaginaire. Ensuite, est-t-il vraiment besoin de rajouter que si le « deux » de l'imaginaire permet de produire une loi, c'est parce que Lacan l'a transformé en « Un » ?

(3.1) Intéressons-nous maintenant à l'interprétation lacanienne de cette « démonstration ». La loi du regroupement des classes est assez intéressante. Le groupe (a) obéit à une règle de symétrie constante. Cette loi détermine la règle des permutations du groupe. La règle de l'alternance (c) se situe sur le même plan. Mais si nous observons la loi de (b), nous ne nous situons plus au niveau des permutations. Nous devons compter les occurrences des signes 0 et 1 dans la chaîne du groupe. Ce saut de niveau devient parfaitement manifeste quand nous agrandissons nos groupes. Nous pouvons facilement construire un groupe à dix signes, en suivant simplement la constance ou l'alternance de (a) et de (c). Mais il nous est en général impossible d'identifier un groupe important comme appartenant à la classe (b), si nous ne comptons pas les occurrences des signes.

Les deux premières règles (a) et (c) fonctionnent sans calcul, alors que la règle de (b) requiert un calcul et une évaluation du résultat. La seule véritable détermination qui permettrait de déterminer ce groupe de manière homogène et sans calcul, serait tout au plus celle du recyclage des restes non assimilés par (a) et par (c).

Allant plus loin, nous pourrions remarquer aussi que les lois de Lacan, non seulement ne se situent pas sur le même niveau, qu'elles ne sont pas uniquement arbitraires par rapport aux déterminations des propriétés réelles des groupes du jeu, mais qu'elles ne permettent pas aisément de distinguer les groupes d'un *même* type : (010) est tout aussi constant dans sa symétrie que (000). Il apparaît ainsi que la « constance » et la « symétrie » ont pour seule fonction de faire passer la présence d'une « loi de l'impair ».

(3.2). La règle du jeu qu'énonce Lacan était la suivante : si nous écrivons une chaîne arbitraire de 0 et de 1, celle-ci commence à obéir à une loi à partir du moment où nous rassemblons les termes en groupes de trois signes. Que nous formulions la séquence signifiante au hasard, que nous lancions une pièce ou un dé, la chaîne symbolique obéira toujours à sa propre loi. Ce qui signifierait que le symbolique seul abolit le hasard. En d'autres mots : la lecture symbolique des séquences arbitraires montrerait qu'il n'y a pas de séquences arbitraires.

Cependant, nous avons vu que la notion d'arbitraire acquiert un sens assez singulier chez Lacan. Il est possible de concevoir comme « arbitraire » ce qui n'est pas lié par l'observation de règles, ce qui obéit au caprice. Chez Lacan, « arbitraire » signifie « conventionnel ». Il faut en déduire que ce n'est pas tellement la séquence qui est arbitraire, mais le jeu lui-même.

La seule spontanéité que démontre le réseau de Lacan est celle du sujet. Ce n'est pas le modèle mathématique qui fonde l'autonomie du signifiant, mais, tout à fait à l'inverse, c'est le *postulat* de l'autonomie du signifiant qui fonde le modèle mathématique. Le secret de la logique des signifiants ne réside pas dans l'« annulation » ou dans l'« abdication » du sujet, mais simplement dans l'escamotage de l'intervention permanente de ce sujet. Dès que le sujet peut faire du signifiant l'instrument de son mensonge, il n'est plus simplement le sujet *du* signifiant, mais aussi le législateur *dans* le signifiant. Le signifiant ne parle que parce que le sujet lui a donné sa langue.

En définitive, le coup de dés n'abolit donc pas le hasard. Mais Lacan nous en aura averti : le symbolique s'introduit dans le réel par un « forçage » (S II, p.28). Il oubliait de préciser à qui il fallait *attribuer* ce forçage...

Ici, en tout cas, ce n'est pas la parole qui capitonne rétroactivement le message du sujet, mais le sujet Lacan qui capitonne sa logique imaginaire comme message dans la chaîne signifiante.